

7.12.2016

A8-0345/1

### Amendement 1

**Josep-Maria Terricabras, Ernest Urtasun**  
au nom du groupe Verts/ALE

### Rapport

**József Nagy**

La situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015  
2016/2009(INI)

**A8-0345/2016**

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 79

#### *Proposition de résolution*

79. reconnaît que la santé *sexuelle* et *génésique des femmes est liée* à de multiples droits de l'homme, y compris le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture, le droit à la santé, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation et l'interdiction de la discrimination; souligne que les États membres sont tenus de respecter, de protéger et de faire valoir les droits *liés à la santé sexuelle et génésique* de toutes les femmes et jeunes filles, sans coercition, discrimination ni violence; souligne, à cet égard, que les personnes handicapées peuvent prétendre à l'exercice de leurs droits fondamentaux sur un pied d'égalité avec les autres;

#### *Amendement*

79. reconnaît que la santé et *les droits sexuels et génésiques sont liés* à de multiples droits de l'homme, y compris le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture, le droit à la santé, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation et l'interdiction de la discrimination; souligne que les États membres sont tenus de respecter, de protéger et de faire valoir les droits *sexuels et génésiques* de toutes les femmes et jeunes filles, sans coercition, discrimination ni violence; souligne, à cet égard, que les personnes handicapées peuvent prétendre à l'exercice de leurs droits fondamentaux sur un pied d'égalité avec les autres;

Or. en

**Amendement 2**

**Josep-Maria Terricabras, Ulrike Lunacek**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**József Nagy**

La situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015  
2016/2009(INI)

**A8-0345/2016****Proposition de résolution****Paragraphe 125***Proposition de résolution*

125. rappelle la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI; se félicite du nombre croissant d'États membres ayant d'ores et déjà pris des mesures concourant à promouvoir et à protéger de manière plus efficace les droits des personnes LGBTI et ayant adopté de nouvelles procédures de reconnaissance juridique du genre eu égard au respect des droits fondamentaux de ces personnes; appelle la Commission à récolter des données concernant les violations des droits de l'homme subies par les personnes LGBTI et à partager avec les États membres les bonnes pratiques en matière de protection de leurs droits fondamentaux, et encourage les États membres à informer pleinement les personnes LGBTI de leurs droits et à échanger les bonnes pratiques à cet égard; condamne les pratiques médicales qui violent les droits fondamentaux des personnes transgenres et intersexuées;

*Amendement*

125. rappelle la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en ce qui concerne les droits des personnes LGBTI; se félicite du nombre croissant d'États membres ayant d'ores et déjà pris des mesures concourant à promouvoir et à protéger de manière plus efficace les droits des personnes LGBTI et ayant adopté de nouvelles procédures de reconnaissance juridique du genre eu égard au respect des droits fondamentaux de ces personnes; appelle la Commission à récolter des données concernant les violations des droits de l'homme subies par les personnes LGBTI et à partager avec les États membres les bonnes pratiques en matière de protection de leurs droits fondamentaux, et encourage les États membres à informer pleinement les personnes LGBTI de leurs droits et à échanger les bonnes pratiques à cet égard; condamne les pratiques médicales qui violent les droits fondamentaux des personnes transgenres et intersexuées; ***encourage les États membres à interdire les traitements médicaux inutiles sur les enfants intersexués lorsqu'ils peuvent être repoussés jusqu'à ce que l'enfant soit en mesure d'apporter un consentement pleinement éclairé;***

Or. en

7.12.2016

A8-0345/3

**Amendement 3**

**Josep-Maria Terricabras, Ulrike Lunacek**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**A8-0345/2016**

**József Nagy**

La situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015  
2016/2009(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 125 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*125 bis. observe que les personnes transgenres soient toujours considérées comme souffrant d'une maladie mentale dans la majorité des États membres et invite les États membres à réviser leurs répertoires nationaux des maladies mentales et à élaborer d'autres modèles d'accès dépourvus de stigmatisation, tout en garantissant que les traitements médicaux nécessaires restent disponibles pour toutes les personnes transgenres; observe que la stérilisation forcée constitue une violation des droits fondamentaux; salue la récente adoption par un certain nombre d'États membres de nouvelles procédures de reconnaissance légale de l'identité de genre plus respectueuses des droits fondamentaux des personnes transgenres;*

Or. en

7.12.2016

A8-0345/4

**Amendement 4**

**Josep-Maria Terricabras, Ulrike Lunacek**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Rapport**

**A8-0345/2016**

**József Nagy**

La situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2015  
2016/2009(INI)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 125 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*125 ter. salue l'initiative qu'a prise la Commission en incitant à la dépathologisation des identités transgenres dans la révision de la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé; invite la Commission à redoubler d'efforts pour empêcher que la variance de genre dans l'enfance ne devienne une nouvelle pathologie dans la classification internationale des maladies;*

Or. en